COMPIÈGNE NOYON
Centre Hospitalier Intercommunal

# VOUS ÊTES PORTEUR DE BMR OU BHRe

**BMR**
**B**actéries
**M**ulti-**R**ésistantes
aux antibiotiques

**BHRe**
**B**actéries
**H**autement
**R**ésistantes
**é**mergentes

**1**

Nous sommes **tous porteurs de bactéries** dans nos microbiotes : le tube digestif, la peau, le nez, la bouche...

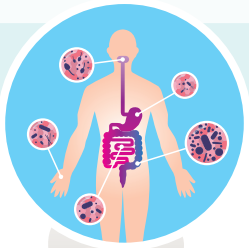

**2**

**Lors de l'utilisation d'antibiotiques, les bactéries se défendent et peuvent devenir résistantes**

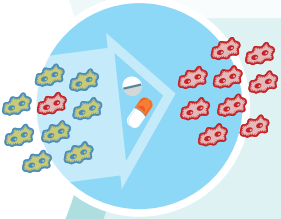

**3**

**Être porteur d'une BMR/BHRe ne signifie pas forcément avoir une infection**. Un antibiotique ne sera prescrit qu'en cas d'infection

**4**

**La transmission de bactéries résistantes** se fait principalement par les mains et les surfaces contaminées

**5**

Les bactéries résistantes aux antibiotiques disparaissent du microbiote en quelques semaines mais la durée est variable d'une personne à l'autre
(délai pouvant être plus long si prise d'antibiotique récente ou facteurs de risque individuels)

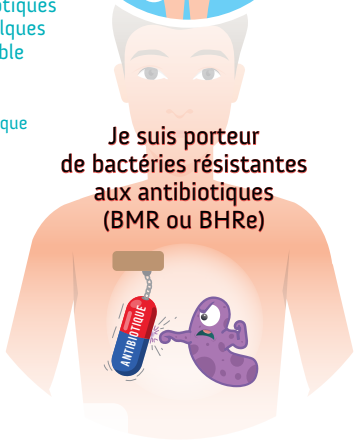




Ce document est la propriété du Centre Hospitalier Compiègne-Noyon - La seule version en vigueur est celle disponible sur la GED

## Quelles mesures sont prises durant votre séjour ?

- Vous serez installé en chambre individuelle (dans la mesure du possible)
- Un pictogramme sera apposé sur la porte de votre chambre

- Il vous sera demandé de renforcer votre hygiène des mains en utilisant la solution hydro-alcoolique
- Lors des soins, le professionnel pourra être amené à porter un équipement spécifique (tablier, gants, masque,...)
- Demander à vos proches, famille, visiteurs de réaliser une hygiène des mains en entrant et en sortant de votre chambre
- Selon la situation, Il peut leur être demandé de porter un masque
- Dans tous les cas, ils ne doivent pas utiliser le WC de votre chambre ni s'assoir sur votre lit
- Les précautions sont généralement prises pendant toute la durée de votre séjour

- Peu de changement dans mon quotidien mais je suis vigilant !

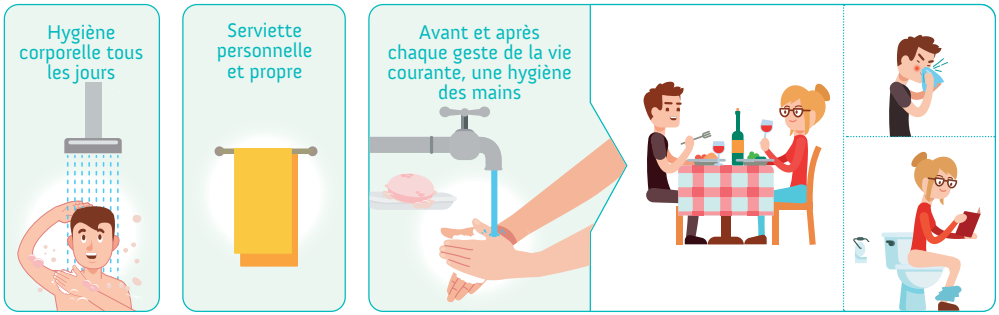


## Que dois-je faire pour préserver l'efficacité des antibiotiques ?

- **Je prends des antibiotiques uniquement si mon professionnel de santé m'en a prescrit**



Ce document est la propriété du Centre Hospitalier Compiègne-Noyon - La seule version en vigueur est celle disponible sur la GED